

Règlement du concours dans le cadre de Sarcophagi via www.kmkg-mrah.be

- Les organisateurs du concours sont les MRAH – Musée du Cinquantenaire, Parc du Cinquantenaire 10, 1000 Bruxelles, ci-dessous les MRAH.
- La participation au concours ne peut se faire que via le site web www.kmkg-mrah.be et au moyen d'un formulaire dûment complété. Cela comprend : une réponse à la question du concours, une réponse à la question subsidiaire + des coordonnées correctement remplies (prénom et nom, adresse postale et adresse e-mail). Le formulaire dûment complété doit être envoyé via e-mail à info@mrah.be.
- Le concours est accessible à tous. Le personnel des MRAH, les membres de leur famille ainsi que les proches collaborateurs des sponsors avec lesquels le concours a été établi sont exclus du concours.
- Les questions concernent l'exposition Sarcophagi ou se réfèrent au prix qui est à gagner. Il y a 12 questions au total + à chaque fois la même question subsidiaire. Chaque participant choisit lui-même de participer via une ou plusieurs questions du concours. Toutes les réponses correctes et valides seront rassemblées. Parmi ces réponses, les participants qui se rapprochent le plus de la bonne réponse à la question subsidiaire seront désignés vainqueurs. En répondant à plusieurs questions du concours et en répondant également à chaque fois à la question subsidiaire, le participant augmente ses chances de gagner. En cas d'ex aequo, le gagnant sera la personne qui a introduit sa réponse le premier.
- Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pour chaque question du concours. Les MRAH se réservent le droit d'exclure du concours les personnes qui ne respectent pas ces conditions. La participation d'une même personne pour une question du concours via différentes adresses postales et/ou adresses e-mail est une raison d'exclusion.
- Les réponses correctes et les noms des gagnants seront publiés, à la fin du concours, sur le site www.mrah.be. Au moment de la publication, les gagnants auront déjà été personnellement avertis du prix qu'ils ont gagné et de la manière dont ce prix leur sera remis.
- Pendant toute la durée du concours, il n'est pas permis de communiquer à ce sujet avec les organisateurs. Les participants peuvent envoyer leur(s) réponse(s) jusqu'au 03/04/16 inclus.
- Les prix ne sont pas échangeables contre espèces ou autres avantages en nature ni transmissibles à d'autres participants au concours. Les MRAH ne sont pas responsables pour la qualité ou les défauts éventuels des prix.
- Les gagnants seront tenus au courant via e-mail le 05/04/16. Si, avant le 08/04/16, il n'y a aucune réaction à ce mail, le prix ne sera pas délivré. La cérémonie de remise de prix aura lieu samedi 10/04/16 au Musée du Cinquantenaire.
- Les données des participants seront introduits dans la base de données des MRAH.
- Les réponses (par exemple photos ou dessins) pourront être publiées sur le site internet et la page Facebook des MRAH si le participant ne s'y est pas clairement opposé.
- Participer au concours implique la connaissance et l'acceptation des critères d'internet, principalement en ce qui concerne les risques liés à chaque connexion et transfert via internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements et les risques de contamination via d'éventuels virus sur le net. Les MRAH ne peuvent pas être tenus responsables des dégâts qui en découleraient, ni des éventuelles erreurs résultant de la transmission d'adresses e-mail erronées.
- Participer à ce concours suppose l'acceptation totale de ce règlement et de chaque décision des MRAH dans le cadre de ce concours.